

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : BARD MP

Présents: GROSCHE MC (Maire) - MACHIN JM (1^{er} Adjoint) - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BARD MP - BRANLARD D - CHAMBERLAND P - GUENOT G - GERVAIS G - PIN C - PRIMARD E

Absents: CARRÉ Cécile - MÔME C - CHARLOT F

Procuration de Cécile CARRÉ à Nicole DUCREUX

L'institution du droit de préemption ayant été omise lors de la constitution du PLU, le Conseil Municipal considérant qu'il pourrait être nécessaire que la commune dispose d'une réserve foncière pour être en mesure d'initier ou accueillir des projets décide de l'instituer sur les zones U et AU du PLU afin de pouvoir préempter si il y a intérêt communal.

Madame le Maire ayant exposé que, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'état ne traitera plus les dossiers d'urbanisme pour les communes et que la municipalité ne dispose pas des compétences nécessaires pour effectuer ce travail en interne, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service proposé par le Département de la Nièvre pour palier le désengagement de l'État.

Le coût annuel s'élèvera à 1,50 € par habitant, plus 75 € par Permis de construire traité, 15 € par Certificat d'urbanisme a, 30 € par Certificat d'urbanisme b, 52,50 € par Déclaration Préalable, 60 € par Permis de démolir et 90 € par Permis d'Aménager.

Considérant qu'à ce stade du montage du projet de maison pour les seniors il est opportun de demander certaines subventions pour affiner le plan de financement le Conseil Municipal décide de délibérer en vue de l'achat de la maison FLECK afin que même dans le cas où cet achat devrait s'effectuer en amont du projet son montant puisse être subventionné. En tout état de cause l'achat ne pourra être décidé que lors d'une réunion du Conseil Municipal spécifique.

Considérant le vote majoritaire des parents d'élèves (46 pour- 7 contre) concernant le retour à quatre jours d'école à compter de la rentrée 2018, le Conseil Municipal décide de demander une dérogation pour rétablir la semaine de quatre jours

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau présenté par SIAEP de Liernais.

Suite au décès de Monsieur DELARUELLE le Conseil Municipal devant désigner un nouveau membre, parmi les habitants, nomme Catherine LASSALLE pour siéger au CCAS

Après avoir pris connaissance des devis de deux fournisseurs concernant l'achat d'un lave-linge pour le gîte, le Conseil Municipal opte pour le choix d'un lave-linge BEKO pour un montant de 329.90 € proposé par Stéphane DUQUENNE.

Le Conseil Municipal décide de voter une motion de soutien au personnel du centre d'Appel du SAMU 58 menacé de fermeture par l'Agence Régionale de Santé.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Jean-Marc MACHIN

